



RAPPORT

Commission Finances (CoFin)

au Conseil communal de Montreux

relatif

au budget communal ordinaire pour 2016 (préavis N° 37/2015)

Président :	M.	Olivier	GFELLER
Vice-Président:		Christophe	PRIVET
Membres :	Mmes.	Prisca	GAILLET
	MM.	Daniel	MANZINI
		Bernard	SCHMID
		Pierre-André	SPAHN
		Bernard	TSCHOPP
		Eric	WALTHER
		Grégoire	FURRER
		René	CHEVALLEY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a siégé le lundi soir 2 novembre 2015 à la salle de conférence de la Villa Mounsey à Montreux, ainsi qu'à la salle de conférence de l'avenue des Alpes 18 mercredi soir 18 novembre, mercredi soir 25 novembre et jeudi soir 26 novembre.

La séance du 2 novembre, durant laquelle la Municipalité nous a présenté les grandes lignes du budget 2016, était ouverte aux suppléant-e-s. La Municipalité in corpore était présente. Les Commissaires suivants étaient absents et excusés: MM. Christophe Privet, Bernard Schmid, Bassam Degerab, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Heinz Schöneich, Grégoire Furrer. MM. Serge Gard, Chef du Service des Finances, et Cédric Cherpillod, adjoint au chef de service, ont participé à la séance.

Lors de la séance du 18 novembre, MM. Heinz Schoeneich, Yanick Hess et Claude-Pascal Gay remplaçaient MM. Bernard Schmid, Grégoire Furrer et Pierre-André Spahn.

M. Privet était excusé et non remplacé à la séance du 25 novembre, alors que MM. Heinz Schoeneich, Yanick Hess et Claude-Pascal Gay remplaçaient MM. Bernard Schmid, Grégoire Furrer et Bernard Tschopp.

Lors de la séance du 26 novembre, M. Daniel Manzini était remplacé par M. Jean-Bernard Kammer. MM. Heinz Schoeneich, Yanick Hess et Claude-Pascal Gay remplaçaient MM. Bernard Schmid, Grégoire Furrer et Bernard Tschopp.

Durant nos séances de travail, M. Pierre Rochat représentait la Municipalité. MM. Caleb Walther et Christian Neukomm ont participé à une partie de la séance du 26 novembre, ainsi que M. Enrico Bergonzo, Chef du Service des travaux. MM. Serge Gard et Cédric Cherpillod représentaient le Service des finances. Mme Catherine Wagner, secrétaire indépendante, a pris les notes durant les séances des 2, 18 et 26 novembre. Les notes de la séance du 25 novembre ont pour auteur M. Gard. La commission remercie vivement toutes ces personnes.

Présentation du budget 2016 par la Municipalité

Lors de la séance du 2 novembre, la Municipalité a présenté les grandes lignes du budget à la commission. Cette séance a permis aux commissaires de se plonger dans l'étude plus détaillée du préavis en ayant une vision globale de la situation.

La Municipalité relève que le budget est quasiment équilibré avec une petite augmentation de la marge d'autofinancement qui reste stable. Le résultat est déficitaire. Il convient de rester prudent.

Concernant les recettes, on peut constater que l'impôt foncier est en augmentation alors que l'impôt forfaitaire pour les personnes étrangères est en baisse.

Travail de la commission

Lors de ses séances, la commission a eu tout loisir de poser des questions détaillées portant sur l'ensemble du budget. Le présent rapport aborde les thèmes ayant fait l'objet de discussions étendues ou de recherches particulières. Pour les questions de détails adressées à la Municipalité par le biais de la commission, les Conseillères et Conseillers peuvent s'adresser à leurs commissaires qui ont reçu une documentation abondante durant les séances.

Annexe

La commission a eu accès à de nombreux documents. Parmi ceux-ci, elle a souhaité mettre le tableau du budget des investissements en annexe de ce rapport

Revenus du patrimoine

Certains commissaires ont relevé que les actions de la BCV sont actuellement au cours 622. C'est un très bon prix puisqu'au moment de l'achat elles s'élevaient à 488. On peut raisonnablement se demander s'il ne faudrait pas mettre en place une stratégie de vente et obtenir ainsi un montant important pour la commune. La Municipalité précise qu'une réflexion à ce sujet est en cours.

Caisse de pension des Municipaux

Le statut de la caisse de pension des Municipaux est actuellement obsolète. La ligne budgétaire 100.3040 est en constante augmentation Il s'agit de revoir cette question avant la fin de la législature.

La Municipalité nous informe que ce chantier très complexe est actuellement en cours. Un préavis sera déposé au début de l'année prochaine.

Certains commissaires estiment qu'il faudrait confier l'étude de cet objet à la COFIN plutôt qu'à une commission ad hoc. Dans tous les cas, les partis devraient envoyer des commissaires au fait des questions financières dans une telle commission ad hoc. Au vu de l'échec d'une précédente tentative de réforme, la COFIN recommande vivement que la future commission, quelle qu'elle soit, siège avec un expert extérieur à même de la renseigner à tout moment de façon pointue.

Impôts

La commune s'efforce de faire des estimations raisonnablement optimistes des revenus liés à l'impôt. Un gros travail a été effectué pour récupérer des impôts auprès des personnes morales et physiques, ce qui justifie cette approche.

L'impôt foncier, dont la perception est de la responsabilité de la Commune, est en augmentation en 2015. On peut se demander si cette évolution positive va se poursuivre. Le service des finances est en mesure de préciser qu'il y a d'ores et déjà une réelle augmentation qui est liées aux nouvelles constructions et évaluations d'objets immobiliers.

On constate aussi en 2015 une augmentation des droits de mutation/gains immobiliers. D'aucuns s'inquiètent d'une possible stagnation en 2016. La Municipalité indique que de nombreux contribuables vendent leurs biens, même à perte, ce qui entraîne une baisse de l'impôt sur le gain immobilier. Le gain sur les transactions reste cependant élevé.

Intérêt passifs

La commission s'est intéressée à la politique d'emprunt.

Les prêts à court terme sont très intéressants en ce moment. Mais la commune a tout de même emprunté 15 millions sur du long terme. La Municipalité a réfléchi à cette question. Elle estime qu'une collectivité publique telle que la nôtre doit avoir une politique d'emprunts mixtes, à savoir à long et à courts termes avec des échéances différentes.

Il faut relever que les contrats de prêts ne comportent pas de clauses d'éventuelles sorties anticipées. Les contrats à courts termes sont établis sur la base d'une relation de confiance. S'agissant des contrats à long terme, les formulaires d'engagement écrits sont plus sophistiqués.

Il n'y a pas d'obligation légale de s'adresser à des établissements financiers suisses. Il est par contre impératif de s'adresser à des sociétés sûres.

Travail de la sous-commission

La COFIN a nommé une sous-commission composée de MM. Privet et Chevalley. Elle était chargée de s'informer plus en détail sur les subventions versées au sport, à la culture et au tourisme. Plus de 22 dossiers ont été analysés en deux jours. La sous-commission a rencontré MM. Alain Feissli, Municipal, Julien Chevalley, Délégué aux sports, Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal, Pascal Friedmann, Chef du développement économique, culturel et touristique, et Cédric Cherpillod, Adjoint au chef du service des finances. La COFIN remercie ces personnes pour leur disponibilité.

La sous-commission a relevé le haut niveau et la qualité du travail fourni par les services sollicités. Elle a aussi constaté la bonne tenue des dossiers de demande de subventions ainsi que le respect du règlement communal dans l'octroi de celles-ci. Le suivi des dossiers est, en outre, effectué régulièrement.

Le rapport de la sous-commission conclut en émettant deux souhaits:

- Production chaque année du listing complet de l'ensemble des demandes de subventions directes et indirectes des 3 dernières années à la COFIN lors du budget.
- Tenir à disposition les dossiers de subventions complets avec comptes et bilans.

La Commission des finances unanime a repris tels quels ces deux souhaits. Les documents mentionnés ci-dessus devraient aussi être mis à disposition de la COGEST.

Frais de transports – sites contaminés

La ligne budgétaire 400.3188.01 (Frais de transports – sites contaminés) a fait l'objet d'une discussion nourrie, car elle concerne la décharge des Saviez qui a déjà fait beaucoup parler d'elle. Le détail de la somme de CHF 260'000.- inscrite à cette ligne a suscité des inquiétudes. Qu'entend-on en particulier par "Etude en vue de la 2ème étape" et "Phase test 2ème étape"? La formulation laisse penser qu'on pourrait revenir à des modes de dispersion des lixiviats qui avaient fait polémique il n'y a pas si longtemps. Les réponses données ont permis de rassurer la commission. Il ne s'agit pas de jouer aux apprentis sorciers, mais bien au contraire d'avancer prudemment en utilisant les possibilités offertes par la modélisation informatique. En fait, de nombreux sondages sont effectués par des spécialistes et un modèle numérique est mis au point afin de mieux comprendre ce qui se cache dans cette décharge. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra trouver la meilleure technique permettant d'assainir les Saviez. L'hydrologie, notamment, n'est pas bien connue à cet endroit. Un travail est actuellement en cours pour connaître parfaitement le secteur qui est très complexe. Il s'agit de créer un modèle numérique qui puisse se greffer sur la réalité. Une fois le modèle mis au point et la connaissance du site améliorée, un appel d'offres pourra être fait.

La commission s'est interrogée sur sa propre compétence concernant cette ligne budgétaire. Comme nous l'avons déjà relevé, le sujet est complexe, sensible et controversé. Pour la suite des opérations, un préavis déposé au Conseil communal et la nomination d'une commission ad hoc sont indispensables. Nous estimons que seule une commission ad hoc est à même d'approfondir suffisamment le sujet.

La Municipalité promet qu'un préavis est prévu pour le deuxième semestre de l'année prochaine. Si les recherches ont bien avancé, elle proposera l'assainissement de la décharge selon le mode le plus approprié. Si une méthode adéquate n'a pas encore pu être trouvée, le préavis donnera des renseignements plus précis et proposera un crédit destiné à poursuivre l'étude du site.

TVA et taxe au sac

La ligne budgétaire 450.3191 a suscité des interrogations. La taxe de base au sac est soumise à la TVA. La commission estime qu'il faut demander un avis de droit pour savoir si cette taxe au sac est bien soumise à la TVA. Un arrêté du Tribunal fédéral du 13 avril 2015 pourrait remettre en cause la perception de la TVA dans le cadre de la taxe de base au sac. Des sommes importantes sont en jeu pour la commune. La Municipalité s'engage à soumettre cette question à un avocat fiscaliste avec lequel elle travaille fréquemment.

Amendements

Aucun amendement n'a été déposé durant les travaux de la commission.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 37/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2016,

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2016

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Gfeller (SOC)